

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET REDEVANCES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, en la salle du conseil située au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, **LE MERCREDI 20 JUIN 2012 À 10 HEURES**, pour satisfaire aux taxes municipales, aux droits sur les mutations immobilières et toutes autres redevances municipales avec intérêt et frais subséquents encourus à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Ces immeubles sont vendus avec tous les bâtiments et dépendances construits dessus, s'il en est, et seront sujets à toutes les servitudes apparentes ou occultes, actives ou passives.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR

L'enchère publique se déroule individuellement suivant l'ordre numérique de matricule desdits immeubles. L'enchère se fait de vive voix et l'immeuble concerné est octroyé au plus haut enchérisseur qui devient adjudicataire de l'immeuble.

La Ville peut enchérir et acquérir tout immeuble. Toutefois, l'enchère de la Ville ne peut dépasser le montant des taxes dues, redevances, intérêts, frais et créance prioritaire (ex. : taxes scolaires).

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, soit par chèque visé, par carte débit ou par argent comptant. Aucun chèque personnel n'est accepté. Le prix payé doit couvrir les frais suivants qui seront précisés lors de l'enchère : frais de publication, frais d'inscription au Bureau de la publicité des droits, droits au ministre des Finances représentant 3 % du prix de vente, taxes (TPS et TVQ).

L'adjudicataire est dès lors considéré comme propriétaire de l'immeuble et peut en prendre possession immédiatement. Par contre, l'ancien propriétaire peut, en payant le prix de vente plus intérêts et les frais encourus, redevenir propriétaire dans l'année qui suit la date de l'enchère publique.

Les lots ci-après mentionnés des cadastres du Québec et de la paroisse de Saint-Timothée font partie de la circonscription foncière de Beauharnois.

LISTE DES IMMEUBLES

Matricule au rôle	Situation	Numéro de lot	Cadastre	Propriétaire inscrit au rôle	Adresse postale du propriétaire	Taxes et redevances municipales Montant dû au 20 juin 2012
5412-85-8791	200, rue Saint-Jean-Baptiste	3-818-991	Cadastre du Québec	Pascal Demers Bonhomme	200, rue Saint-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 2A3	4 337,52 \$
5413-40-3018	425, rue Victoria	3-819-169	Cadastre du Québec	9218-6303 Québec inc.	139A, 7e Avenue, Île-Perrot (Québec) J7V 4T5	16 808,50 \$
5513-86-5104	rue Penon	3-248-103	Cadastre du Québec	Fred Forlini Yakov Kargin	90, 18e Avenue, Lachine (Québec) H8S 3P7 2300, rue Duff Court app. 22, Lachine (Québec) H8S 1G2	1 137,90 \$
6317-16-7759	35, rue Florian-Paiement	68-2	Paroisse de Saint-Timothée	Marie-Josée Masson	35, rue Florian-Paiement, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Z9	6 580,70 \$
6515-37-9117	309, rang Sainte-Marie Est	280-1	Paroisse de Saint-Timothée	Claude Junior Gauthier	309, rang Sainte-Marie Est, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6L5	5 269,51 \$

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 31 mai 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier